



## **Questions de théologie morale dans le contexte du viol**

### **(« La pilule du lendemain »)**

Suite à un fait d'actualité, l'assemblée plénière a examiné les considérations de théologie morale entourant l'administration de la pilule dite « du lendemain » aux femmes victimes d'un viol. En tant que président de la Commission doctrinale de la Conférence épiscopale allemande, le cardinal Karl Lehmann (Mayence) a présenté, sur la base des connaissances scientifiques acquises relatives à la disponibilité de nouvelles préparations au mode d'action modifié, l'évaluation selon l'angle de la théologie morale de l'utilisation d'une pilule dite « du lendemain ». Le cardinal Joachim Meisner (Cologne) a commenté les aspects contextuels sous-tendant sa déclaration du 31 janvier 2013 après que, tout récemment, deux hôpitaux de Cologne placés sous la tutelle de l'Église catholique eurent refusé des soins à la victime d'un viol ; cette déclaration a été émise en concertation avec la Congrégation pour la doctrine de la foi et avec l'Académie pontificale pour la vie.

L'assemblée plénière a confirmé que dans les hôpitaux catholiques les femmes victimes d'un viol reçoivent, cela va de soi, une aide humanitaire, médicale, psychologique et spirituelle. Dans cette aide peut figurer l'administration d'une « pilule du lendemain » dans la mesure où elle a un effet contraceptif et non abortif. Les méthodes médico-pharmaceutiques ayant pour effet de tuer un embryon continuent d'être prohibées. Les évêques allemands confient en ce que dans l'établissement sous tutelle de l'Église catholique la décision concrète de traitement est prise sur la base de ces critères de théologie morale. Il faut dans tous les cas respecter la décision de la femme agressée. Outre les premières prises de position sur la « pilule du lendemain », l'assemblée plénière reconnaît la nécessité d'examiner plus en profondeur les autres liens et contextes de cette problématique, également en contact avec les personnes compétentes à Rome, et de procéder aux différenciations nécessaires. Les évêques s'entreprendront avec les responsables des hôpitaux catholiques, avec les gynécologues catholiques (h/f) ainsi qu'avec les conseillères et conseillers.